

## Fondation d'entreprise Biotope pour la Biodiversité

### Critères de sélection des porteurs de projets

#### Rappel de l'objet de la Fondation :

La Fondation d'Entreprise a pour objet, en France et à l'étranger, la mise en œuvre de toutes actions concourant à l'étude, à la conservation, à la gestion et à la promotion de la biodiversité sous toutes ses formes.

Elle apporte son soutien, aux personnes, associations, entreprises ou collectivités publiques, françaises ou étrangères, s'engageant à mener des actions en faveur de la Biodiversité ou mène ces actions elle-même.

Elle organise et participe à des actions de communication favorisant la connaissance de l'action qu'elle mène.

Elle réalise ou contribue à l'édition d'ouvrages et à la production de supports multimédias sur des thèmes relatifs à la biodiversité.

#### Critères de sélection technique OBLIGATOIRES

- Les projets doivent être en **adéquation avec l'objet** de la Fondation cité ci-dessus.
- Au moins une partie des actions proposées par le projet doit apporter une **valeur ajoutée** en termes de **vulgarisation** et de **connaissances** naturalistes ou biologiques.
- La description des activités devra démontrer la **faisabilité technique** du projet (les compétences techniques et scientifiques devront correspondre aux objectifs fixés, les aspects légaux devront être vérifiés, la description du matériel nécessaire doit permettre la réalisation des activités, etc.)
- Les activités décrites doivent être en **adéquation avec les coûts** détaillés dans le budget joint.

#### Critères techniques VALORISES ou RECOMMANDES

- Les projets incluant des actions d'acquisition de connaissances ou de protection de la **biodiversité menacée ou méconnue**, seront valorisés.
- Les projets proposant des actions recourant **au bénévolat** seront particulièrement appréciés.

### Critères financiers

- Le montant du soutien financier de la Fondation sera compris entre **1 000 et 3 000 €**.
- La contribution minimum de la fondation de **10%** hors bénévolat (au-delà le projet peut être étudié mais ses chances d’aboutir sont moindres)
- L’autofinancement ou l’obtention de financements complémentaires ne sont pas obligatoires mais valorisés.
- Dépenses inéligibles : salaire ou honoraires du porteur de projet (et de ses équipes).

### Structures éligibles

Les projets portés par des associations (loi 1901) et des particuliers sont appréciés.

### Avantages apportés par la Fondation

La Fondation publie régulièrement des cahiers de la Fondation et serait heureuse que le projet débouche sur la rédaction d’un de ces cahiers. Pour cela, elle offre la mise en page et la publication sur son site internet en plus du soutien financier. Si vous êtes intéressés, indiquez le sur la demande de financement.

### Exemples d’actions soutenues par la Fondation :

- Programme de baguage « PHENO » au sein des marais de Gannedel – commune de la Chapelle-de-Brain (Ille-et-Vilaine, 35)
- Edition du Guide de reconnaissance des arbres de Guyane
- Inventaire des Mantodea du Parc National de la Lopé au Gabon
- Marquer et observer des diables de mer pour améliorer la connaissance et leur protection